



Vingt-deuxième séance du cinquième mandat, mercredi 26 juin 2024 à 18h30

Salle U159, Uni Dufour, 2ème étage

Procès-verbal

Présent-es

Thierry Mathieu (président)
Anton Alexeev
Kinda Amoune
Sophie Brandon
Mathieu Caesar
Delphine Courvoisier
Valérie Dullion
Doris Forster
Corine Frischknecht
Iaroslav Gaponenko
Alessio Giarrizzo
Luka Gigli
Stéphanie Girardclos
Christophe Lovis
Robin Lüchinger
Elisabetta Marchesini
Guillermo Martin
Sophie Michelet
Sébastien Muller
Mary O'Sullivan
Noémi Ott
Romain Pauménil
Didier Péclard
Aurélien Roux
Yoanna Sanchez
Nicolai Servais
Sarah Schöll
Aliona Siniukovich
Jean-Pierre Wolf

Rectorat

Audrey Leuba, rectrice
Stéphane Berthet, vice-recteur
Sébastien Castellort, vice-recteur
Martine Collart, vice-rectrice
Edouard Gentaz, vice-recteur
Juliane Schröter, vice-rectrice
Didier Raboud, secrétaire général
François Bellanger

Invitées

Raphaël Ferrillo, directeur de la Division comptabilité et gestion financière
Pierre-Henri Filias, directeur adjoint SI
Natacha Hausmann, directrice du Service juridique
Romain Jacob, DIBAT
Enora Stein, CGTF

Excusé-es

Clara Berrada
Mireille Betrancourt
Mathilde Bourrier
Besart Buci
Lorraine Chappuis
Fanny Cuman
Andreas Dettwiler
Alexandre Flückiger
Marcelo Olarreaga
Isabelle Racine
Lucía Ruiz Rosendo

Absent-es

Paul Guichard
Elori Harriet
Vasiliki Tsaita-Tsilimeni

Secrétaire

Sophie Desjacques Carnegie

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Président ouvre la séance. Il informe du décès subit du professeur Dominique Jaillard, représentant de la faculté des lettres à l'Assemblée.

« Avant d'aller plus loin dans la séance, je souhaiterais rendre hommage au prof. Dominique Jaillard. C'est avec incrédulité que j'ai appris le décès soudain du Prof. Dominique Jaillard. Quel choc d'apprendre que cette personne si souriante, chaleureuse et de bonne humeur nous avait quittés ! Nous avons eu la chance de le côtoyer cette dernière année dans le cadre de l'Assemblée et c'est ainsi que je l'ai connu. Je garderai en tête l'image d'une personne accueillante, aussi amicale que respectueuse. J'ai admiré sa capacité à accueillir toutes les opinions avec respect et empathie. Il avait cette incroyable capacité de créer un espace où chacun se sentait écouté et valorisé. Je me souviens encore d'un échange que j'ai eu avec lui, lors de la 2e audition pour la désignation de notre Rectrice. Ce dernier m'avait confié après de nombreuses heures d'audition et de débats qu'il devait encore aller animer un colloque dans le cadre de ses fonctions de directeur de la maison de l'histoire. À mon sens, cela illustre bien son engagement pour notre Université et la société : c'était un chercheur d'excellence, profondément motivé par son travail, tout en étant une personne pleinement engagée institutionnellement et au service de la démocratie. Il est certain que nous regretterons le professeur Dominique Jaillard. Je vous propose que nous prenions un bref instant afin de nous recueillir en sa mémoire, avant de reprendre notre séance. »

Il accueille ensuite les invité-es : Mme Natacha Hausmann, Directrice du service juridique ; M. Raphael Ferrillo, Directeur de la division comptabilité et gestion financière ; Mme Enora Stein, Secrétaire de la CGTF ; M. Pierre-Henri Filias, Directeur SI adjoint - Pilotage & e-Administration, et M. Romain Jacob, qui représentera la cheffe de service campus durable (Sara Carmignani, DIBAT).

1.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU ET SUIVI DE SÉANCE

Le Président, s'agissant de la commission chargée de rédiger un règlement pérenne de la procédure de désignation de la Rectrice ou du Recteur, relève que lors de la séance du 17 avril l'Assemblée a approuvé la création d'une commission avec un mandat qui court jusqu'au 31.12.2024. Sa composition a été arrêtée lors de la dernière séance : Clara Berada, Kinda Amoune et Guillermo Martin pour le corps étudiant ; Alexandre Flückiger et Anton Alexeev pour le corps professoral ; Iaroslav Gaponenko et

Alessio Giarrizzo pour le CCER ; Sophie Michelet pour le PAT. Le Bureau demande si la commission s'est déjà réunie et rappelle que les procès-verbaux de séance doivent être transmis au secrétariat pour archivage.

Membres de l'Assemblée

L'Assemblée compte actuellement 43 membres. Avec le départ de la professeure Mary O'Sullivan qui siège ce soir pour la dernière fois, le nombre se réduit à 42.

Le siège du PAT est vacant depuis la démission de M. Cerrutti en mai 2024. Il s'agit d'un siège lié au PAT facultaire. Les membres de l'Assemblée sont invités à solliciter des personnes au sein de leurs facultés respectives afin de pouvoir repourvoir le siège.

Recrutement pour le secrétariat de l'Assemblée

Le Président indique que les membres du Bureau ont reçu des messages marquant l'intérêt de plusieurs personnes pour le poste. Il se réjouit de lire les dossiers et reviendra vers le plénum d'ici à septembre afin de donner plus d'informations.

3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSE AUX QUESTIONS

La Rectrice indique un taux de nomination de femmes professeur au premier trimestre 2024 de l'ordre de 50%, correspondant aux objectifs fixés. Elle mentionne ensuite que la faculté de médecine met en place un encadrement spécifique afin de répondre aux besoins particuliers des étudiant-es de première année. Pour permettre à des étudiant-es de trouver plus facilement une source de revenu durant leurs études, une micro-formation en restauration a été mise en place, 60 étudiant-es ont été formés.

La Rectrice informe que la levée de fonds pour soutenir la vie étudiante a bien fonctionné ce qui démontre que cette thématique intéresse la cité. Pour terminer, elle indique une forte augmentation du nombre de collaborateur-trice qui pratique le sport dans les infrastructures mises à leur disposition.

3.1. Directive relative à la modification du RPer « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite »

La Rectrice présente la Directive qui fait suite à la modification du règlement du personnel. La procédure suivie s'appuiera sur un organe connu qui est la commission de planification académique. Elle cède la parole à Mme Hausmann.

Mme Hausmann indique que la directive existante « Activités post-retraite des membres du corps professoral » a servi de base ; son champ a été élargi au corps enseignant dans son ensemble. Les critères sont ceux définis dans le RPer, et la directive détaille le déroulement de la procédure. L'enjeu principal est celui de l'art. 4.2. relatif au préavis des facultés et centres qui s'appuiera sur les décisions de la commission de planification académique. Celle-ci se prononcera en prenant en compte différents critères, notamment, le budget et le caractère non-préjudiciable à la relève. Les critères relevant des devoirs de service seront évalués par les doyen-nes ou la direction de l'UER. Il y a des points secondaires comme une prolongation inférieure à la durée maximale prévue (2 ans) ou un taux d'activité inférieur. La directive « Préparer un départ à la retraite », concernant le PAT, sera également modifiée et des précisions apportées quant à la durée inférieure du taux de travail.

M. Muller relève que la commission de planification n'est pas paritaire et qu'aucun membre du PAT n'y siège.

La Rectrice indique que le règlement d'organisation facultaire peut prévoir une composition plus paritaire.

Mme Courvoisier se demande ce qui adviendra si la commission était surchargée de demandes.

Mme Hausmann répond que le dispositif est nouveau et qu'il faut le pratiquer. Si des ajustements devaient s'avérer nécessaires, une réponse adéquate sera apportée.

M. Roux trouve positif que la commission de planification ait la charge du processus. Quant à la composition de ces commissions, elles varient grandement d'une faculté à une autre. En sciences, par exemple, elle est composée exclusivement des membres du décanat. Il pourrait y avoir de grandes différences d'évaluation d'une faculté à l'autre en fonction de cette composition. Il lui semblerait important d'avoir également un avis du département, et pas seulement du directeur, des divergences de point de vue peuvent apparaître parfois. L'avis des autres corps en contact avec les personnes qui déposeraient une demande, pourraient également être utile.

Mme Hausmann indique que la composition de la commission de planification de la faculté des sciences devrait comporter un-e membre du décanat et 4 professeur-es conformément au règlement d'organisation.

M. Giarrizzo demande à la Rectrice si l'Assemblée est consultée formellement sur la directive au titre de l'art. 32, al. 3 de la LU. Il rappelle que le règlement interne de l'Assemblée prévoit dans ce cas que les documents soient envoyés deux semaines avant la séance, ce qui n'a pas été le cas.

M. Alexeev relève qu'il pourrait y avoir de grandes différences d'appréciation et de traitement entre facultés, en fonction des compositions des commissions de planification, et des pratiques. L'égalité de traitement sera-t-elle assurée au sein de l'Université ?

La Rectrice indique que le Rectorat conserve un pouvoir d'appréciation, la faculté donnant un préavis. Dans le cas où des pratiques différaient grandement d'une faculté à une autre, il faudra le considérer. Une discussion en CRD pourrait avoir lieu.

Le Président remercie la Rectrice et mentionne qu'une question au rectorat, de représentant-es du corps étudiant, relative au CUI a été envoyée lundi. Il demande à la Rectrice si elle souhaite y répondre brièvement dans l'attente de la réponse écrite.

La Rectrice souhaite rassurer les étudiant-es : les enseignements débuteront bien en septembre. Une réponse écrite plus détaillée parviendra dans les prochains jours.

Mme Girardclos fait part de craintes relatives aux coupures budgétaires. Certains départements envisagent de réduire les postes de CCER. Dans le contexte du plan d'action CCER du rectorat, elle se demande quelles mesures concrètes seront prises afin d'avoir la garantie que les postes CCER non permanents ne seront pas les seuls impactés par les efforts budgétaires demandés.

La Rectrice indique que les coupures budgétaires font l'objet de proposition au rectorat ; elles seront donc mises en perspective avec les actions stratégiques du rectorat. Un seul corps ne peut faire les frais de l'effort demandé. Elle restera attentive à cet aspect.

4. COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES (CGTF)

4.1. Modifications du règlement de la CGTF : Discussion et VOTE

Le Président invite Mme Enora Stein, secrétaire de la CGTF, au pupitre. Il indique qu'afin de rendre la séance plus fluide, les documents ayant été envoyés au plénum, il a été décidé de ne pas faire de présentation et de donner la parole aux membres de l'Assemblée pour d'éventuelles questions. Il demande si des membres du groupe de travail souhaitent s'exprimer.

Cela n'étant pas le cas, il passe au vote sur le règlement de la CGTF.

À l'unanimité, le règlement de la CGTF est accepté.

Le Président remercie Elisabetta Marchesini et Luka Gigli pour le corps étudiant ; Iaroslav Gaponenko pour le CCER ; Aurélien Roux pour le corps professoral et Fanny Cuman pour le PAT, de leur travail qui a permis de trouver un compromis et de voter le règlement.

4.2 Rapport d'activités 2022-2023 : Discussion et VOTE

Le Président ouvre la discussion sur le rapport d'activités 2022-2023. Sans demande de parole, il soumet le rapport au vote.

À l'unanimité, le rapport est accepté.

Le Président remercie Enora Stern, secrétaire de la CGTF.

5. PLAN STRATÉGIQUE

Le Président indique que selon l'Art. 32, al. 3, lettre b) de la LU, « *Sur proposition du rectorat, l'assemblée de l'université donne son préavis sur le plan stratégique à long terme avant son adoption par le rectorat* ». Il s'agit donc de se prononcer au titre d'un préavis, sur le document final qui sera adopté par le rectorat.

5.1. Présentation du rectorat

La Rectrice indique que le document a évolué après la discussion en Assemblée, au CRD et au COST. Les consultations ont permis de faire évoluer le document avec quelques nouvelles formulations et regroupement de certains concepts. Trois axes ressortent du plan : façonner le monde de demain, vivre dans le monde d'aujourd'hui et promouvoir l'université ouverte sur le monde. Dans la phase de concrétisation, le Rectorat souhaite associer la communauté sur des projets concrets, notamment dans le cadre du vivre ensemble et de la durabilité afin de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté. Le plan stratégique est présenté par la Rectrice et les membres du rectorat.

INTRODUCTION

Fondée en 1559 par Jean Calvin, l'Université de Genève se classe aujourd'hui parmi les meilleures universités au monde.

Institution polyvalente au rayonnement international, elle cultive son ouverture et favorise l'émergence de domaines inter- et pluridisciplinaires tant dans la recherche que dans l'enseignement. Elle s'intègre pleinement à la Genève internationale, tout en contribuant au développement culturel, social et économique régional, suisse et international notamment par la valorisation de la recherche et par son expertise dans un très large éventail de domaines.

MISSIONS

Les missions de l'Université de Genève sont définies par la Loi sur l'Université :

- « 1. L'université est un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée, et à la formation continue. Elle travaille selon les principes d'objectivité, de discussion ouverte et de réfutabilité qui fondent une démarche intellectuelle rationnelle.
- 2. L'université contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité, notamment par la valorisation de la recherche et son expertise. Elle informe le public et contribue à la réflexion sur l'évolution des connaissances et leur impact sur la société et l'environnement. »

VISION

- Réputée pour son excellence, l'université de Genève contribue au développement et à la transmission de connaissances de pointe et de haut niveau académique en Suisse comme dans le monde. En phase avec sa communauté, elle répond de manière exemplaire aux attentes de celle-ci en matière sociale et environnementale. Visionnaire, elle propose des solutions novatrices aux grands défis sociétaux, favorisant les regards croisés propres à l'interdisciplinarité.

VALEURS

- Les valeurs de l'UNIGE sont d'abord celles de la ville qui l'héberge, Genève, et de sa longue tradition d'**humanisme** : le **respect des droits humains et des personnes** dans toute leur diversité, la **confiance dans le dialogue international** et le **débat d'idées**. A cet effet, elle porte une attention particulière à **l'égalité, la diversité et l'inclusion** de toutes et tous, et offre un environnement qui permet la sérénité des échanges
- Visant un rôle de précurseur dans les différents enjeux sociétaux à venir, l'UNIGE remplit sa mission de recherche de la vérité dans la quête des savoirs en favorisant la **curiosité intellectuelle, la créativité, l'esprit critique** et en respectant la **liberté académique**. Elle s'inscrit dans une tradition d'**innovation** et est **soucieuse des impacts** de sa recherche. Si elle vise le **développement des connaissances les plus pointues** dans ses disciplines académiques, elle favorise également **l'interdisciplinarité** afin de favoriser la recherche de solutions aux grands défis de nos sociétés. Enfin, elle promeut les **sciences ouvertes, telles qu'Open Science ou Open Education**
- L'UNIGE souhaite être une **institution exemplaire sur le plan social et environnemental**. Cela implique une attention toute particulière à la santé, au vivre ensemble de sa communauté ainsi que, subsidiairement aux pouvoirs publics, aux besoins des personnes en situation de précarité. En matière environnementale, elle déploie ses activités dans le **respect des limites nécessaires à la préservation et à la régénération des grands équilibres planétaires**

AXE STRATEGIQUE N°1

FAÇONNER LE MONDE DE DEMAIN :
UNE UNIVERSITÉ QUI EXCELLE EN
MATIÈRE DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT, EN S'APPUYANT SUR
LES METHODOLOGIES DU FUTUR

RECHERCHE

ENSEIGNEMENT

INTELLIGENCES ARTIFICIELLES

FAÇONNER LE MONDE
DE DEMAIN : UNE
UNIVERSITÉ QUI
EXCELLE EN MATIÈRE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT, EN
S'APPUYANT SUR LES
METHODOLOGIES DU
FUTUR

RECHERCHE: une université visionnaire en matière de recherche et d'innovation

- Fournir à nos chercheuses et chercheurs les ressources nécessaires à la conduite de recherches et d'innovations transformatrices, au bénéfice de l'humanité et de la planète et alignées avec nos valeurs éthiques et nos principes fondateurs
- Exceller dans les sciences humaines, économiques et sociales ainsi que dans les sciences naturelles, expérimentales et médicales, en intégrant à la fois la recherche fondamentale et la recherche appliquée
- S'appuyer sur nos compétences pour éclairer notre passé, notre présent et notre futur dans toutes leurs dimensions humaines, culturelles, philosophique, sociales, économiques, environnementales ou technologiques afin de relever les grands défis actuels et futurs

FAÇONNER LE MONDE
DE DEMAIN : UNE
UNIVERSITÉ QUI
EXCELLE EN MATIÈRE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT, EN
S'APPUYANT SUR LES
METHODOLOGIES DU
FUTUR

ENSEIGNEMENT ET EMPLOYABILITÉ: une université qui transmet le savoir et prépare la relève aux enjeux de demain

- Offrir un socle de savoirs fondamentaux et des méthodologies développant l'esprit critique, la curiosité, l'intégrité et les capacités d'analyse et de synthèse
- Ajuster la transmission de nos connaissances et renforcer les liens avec les milieux socio-économiques afin de préparer les générations futures à répondre aux défis du monde actuel et aux nouvelles attentes du marché du travail
- Doter nos étudiantes et étudiants de connaissances, expertises et compétences de haut niveau, en tirant parti des recherches les plus avancées, afin de les préparer à façonner les emplois de demain

FAÇONNER LE MONDE
DE DEMAIN : UNE
UNIVERSITÉ QUI
EXCELLE EN MATIÈRE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT, EN
S'APPUYANT SUR LES
METHODOLOGIES DU
FUTUR

METHODOLOGIES DU FUTUR: une université qui développe et apprivoise les intelligences artificielles, au service de toutes et tous

- Développer des IA au service de la science, en les croisant avec divers domaines de recherche
- Intégrer les IA génératives dans l'apprentissage, l'enseignement, la recherche et l'administration
- Contribuer à une réflexion critique et éthique sur les IA et leur impact sur nos missions et notre société

AXE STRATEGIQUE N°2

VIVRE DANS LE MONDE
D'AUJOURD'HUI : UNE
UNIVERSITÉ DYNAMIQUE,
EGALITAIRE ET INCLUSIVE, EN
PHASE AVEC SA
COMMUNAUTÉ

ENGAGEMENT
VIVRE-ENSEMBLE
GOVERNANCE

VIVRE DANS LE MONDE
D'AUJOURD'HUI : UNE
UNIVERSITÉ
DYNAMIQUE,
ÉGALITAIRE ET
INCLUSIVE, EN PHASE
AVEC SA
COMMUNAUTÉ

VIVRE DANS LE MONDE
D'AUJOURD'HUI : UNE
UNIVERSITÉ
DYNAMIQUE,
ÉGALITAIRE ET
INCLUSIVE, EN PHASE
AVEC SA
COMMUNAUTÉ

VIVRE DANS LE MONDE
D'AUJOURD'HUI : UNE
UNIVERSITÉ
DYNAMIQUE,
ÉGALITAIRE ET
INCLUSIVE, EN PHASE
AVEC SA
COMMUNAUTÉ

ENGAGEMENT: une université modèle en matière sociale et environnementale

- Poursuivre nos objectifs d'exemplarité en matière d'égalité, notamment de parentalité, de non-discrimination, de diversité et d'inclusion, ainsi qu'en matière de protection de la personnalité
- Engager pleinement l'Université et sa communauté dans un mode de fonctionnement conscient et respectueux des limites environnementales en ligne avec les objectifs de développement durable et fondé sur notre expertise scientifique
- Lutter contre la précarité financière, médicale, alimentaire et de logement des étudiantes et des étudiants, en s'appuyant sur l'écosystème genevois

VIVRE-ENSEMBLE: une université où il fait bon vivre, qui donne envie d'en faire partie

- Réenchanter le campus urbain et multi-sites de l'université, le rendre vibrant, inspirant, adapté à toutes et tous et, ce faisant, révolutionner les liens avec la Cité
- Consacrer une attention constante à l'accueil, à la qualité des conditions de travail et aux trajectoires professionnelles de nos collaboratrices et collaborateurs, y compris à travers l'encouragement à la formation continue
- Préparer aux transitions professionnelles et favoriser la mobilité dans le monde du travail en misant notamment sur la force transformative des micro-certifications

GOVERNANCE: une université qui aspire à l'excellence

- Renforcer la collaboration avec les organes participatifs afin d'assurer une gouvernance mieux adaptée aux attentes de la communauté
- Impliquer activement la communauté dans l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux projets
- Promouvoir un sentiment d'appartenance au sein de l'institution afin de favoriser l'engagement et la collaboration entre ses membres

AXE STRATEGIQUE N°3

PROMOUVOIR UNE UNIVERSITÉ OUVERTE SUR LE MONDE

RAYONNEMENT

PROMOUVOIR UNE UNIVERSITÉ OUVERTE SUR LE MONDE

RAYONNEMENT : une université qui incarne et diffuse les plus hautes valeurs académiques en Suisse et sur la scène internationale

- Mettre nos compétences et valeurs universitaires au service des grands débats politiques et sociétaux
- Approfondir nos liens avec la Genève internationale et augmenter l'impact de nos recherches dans les processus diplomatiques et décisionnels
- Accroître les échanges avec le monde politique et les collaborations avec le tissu socio-économique et culturel genevois et suisse
- Renforcer nos collaborations académiques avec nos partenaires, tout en consolidant notre position forte au sein des grands réseaux universitaires internationaux

5.2. Discussion et Préavis de l'Assemblée

Le Président remercie la Rectrice et les membres du rectorat et ouvre la discussion.

M. Giarrizzo a une question formelle sur le statut du document présenté ce soir : le texte est-il bien la version définitive du plan stratégique ?

La Rectrice répond que la version soumise ce soir au plénum est celle qui sera soumise au CRD.

M. Giarrizzo poursuit : le CCER est satisfait du plan stratégique et remercie la Rectrice d'avoir pris en compte les remarques de l'Assemblée lors de la première consultation. Le corps qu'il représente se réjouit des futures discussions sur les plans d'action qui permettront la mise en place des différents axes, particulièrement ceux liés au développement durable. Le dernier plan stratégique avait été co-signé par l'ensemble des doyen-nes et il demande s'il en sera de même pour l'actuel plan.

La Rectrice indique que d'un point de vue réglementaire, il s'agit du plan stratégique du rectorat. Si les doyen-nes souhaitent le co-signer, alors elle ne s'y opposera pas.

Mme Ott souhaite une clarification sur l'axe stratégique 2, *engagement, une université modèle en matière sociale et environnementale*. La protection de la personnalité est mentionnée comme objectif d'exemplarité et elle peine à voir le lien dans ce contexte stratégique. Enfin, sur l'axe stratégique 3, *rayonnement, mettre nos compétences et valeurs universitaires au service des grands débats politiques et sociétaux*, elle souhaiterait comprendre concrètement cette stratégie.

M. Gentaz, sur la protection de la personnalité, indique qu'il s'agit de former l'ensemble du personnel sur les problématiques liées à la protection de la personnalité, et de planifier une trajectoire de formation par des modules.

M. Berthet, sur les compétences au service des grands débats, indique que l'objectif peut prendre différentes formes : des grandes conférences publiques dans lesquelles l'expertise de chercheur-ses contribue au débat ; des « policy brief », qui sont des analyses de situation ou de thème donné, et apportent un éclairage scientifique sur une question donnée, à l'usage du politique ou de différents groupes, de manière plus visible.

Sans autre remarque de l'Assemblée, le **Président** soumet le plan stratégique au préavis de l'Assemblée.

Par 26 oui, 0 non et 3 abstentions, l'Assemblée préavise favorablement le Plan stratégique du rectorat.

La Rectrice, au nom du rectorat, remercie l'Assemblée de son soutien.

6. RÈGLEMENT INTERNE DE L'ASSEMBLÉE

Le Président cède la parole à M. Giarrizzo pour présenter les modifications réglementaires.

6.1. Modifications : Discussion et VOTE

M. Giarrizzo relève qu'il s'adresse au plénum en sa qualité de secrétaire de la commission du règlement interne (CRI). À propos des changements proposés au vote, il indique qu'il s'agit de deux modifications mineures :

- Préciser ce qui est entendu par « séance extraordinaire » (art. 3.2) ;
- Rétablir une majorité qualifiée pour le renvoi des débats (art. 5.6).

À l'unanimité moins 1 abstention, les modifications du RI sont approuvées.

6.2. Rapport final de la commission du règlement interne : Discussion et VOTE

M. Giarrizzo relève que le mandat de la commission avait été prolongé d'une année afin de permettre de mettre en application les modifications apportées au règlement et de pouvoir, si nécessaire, les ajuster. Comme discuté lors de précédentes séances, il est apparu que seules les modifications réglementaires ne suffisent pas à rendre le travail de l'Assemblée plus performant. Cela nécessite des moyens supplémentaires en matière d'augmentation du temps de travail du personnel du secrétariat de l'Assemblée, et de moyens logistiques mis à disposition. Sur l'aspect ressource humaine, le poste de secrétaire a été ouvert pour faire suite au départ à la retraite de l'actuelle secrétaire ; il passera d'un 30% à un 50%. Quant aux moyens logistiques, la salle U159 ne permet pas des séances en comodalité.

Le Président, sans demande de parole, soumet le rapport au vote du plénum.

À l'unanimité moins 3 abstentions, le rapport est approuvé.

7. MOTION « POUR LA RÉOLUTION DES CONFLITS DANS LE DIALOGUE »

7.1. Discussion et VOTE

M. Pauménil présente le texte au plénum. La motion a pour objectif de permettre au rectorat d'explicitier les prises de décision et la communication du rectorat durant la mobilisation de la CEP dans l'objectif de fournir tous les éléments liés à ces différentes décisions.

Mme Dullion remercie les motionnaires de leur texte. Elle souhaite une précision sur la liste des associations étudiantes ayant signé la motion, deux versions successives de la motion étant parvenue aux membres avec des changements dans le nom des personnes signataires et des associations.

Mme Marchesini répond que rédiger des motions dans des délais raisonnables, en pleine session d'examen, est plutôt compliqué. Elle s'excuse de l'envoi de deux documents avec des modifications dans la liste des signataires. Le document de ce soir comporte la liste des personnes et des associations qui ont répondu favorablement, dans le délai imparti.

Mme Dullion informe qu'elle était absente à la dernière séance ; toutefois à la lecture du communiqué de l'Assemblée et du procès-verbal de la dernière séance, le Rectorat engage l'Université de Genève dans une démarche plus ambitieuse que ce qui est demandé par la motion, de plus de manière participative à partir des travaux communiqués par le comité scientifique. Si cette motion devait être soumise au vote, elle propose un amendement au 4^{ème} point du préambule : « le dépôt de plainte du rectorat visant à permettre l'évacuation des locaux et entraînant l'intervention de la police genevoise », en remplacement de « l'utilisation de la part du rectorat de la police genevoise afin de permettre l'évacuation des locaux ».

La Rectrice confirme que les engagements du rectorat vont plus loin que les invites de la motion.

M. Servais relève que la motion a une dimension supplémentaire aux engagements de la Rectrice. La motion demande de produire un rapport afin d'explicitier les prises de décision et la communication y relative.

Mme Dullion comprend la nuance. Toutefois, il lui semble que le rectorat a régulièrement communiqué et que la communication a été plutôt détaillée. Sa préférence, en termes d'énergie et de temps à

consacrer, irait plutôt vers une réflexion critique sur les partenariats, et la transparence à l'égard de ces partenariats.

Mme Marchesini ajoute que l'invite de la motion est adressée au rectorat et non au comité scientifique.

M. Péclard demande aux motionnaires si les éléments apportés par le Rectorat lors de la dernière séance ne leur semblent pas suffisants. Et enfin, ce qu'ils entendent en demandant d'« *élargir la réflexion quant au rôle de l'université dans le débat public au-delà du comité scientifique ad hoc* », sachant que le comité scientifique n'a pas encore rendu ses conclusions.

M. Martin répond que les étudiant-es souhaiteraient avoir une vision chronologique des événements. Quant au comité scientifique, ils-elles ne se sentent pas impliqués-es dans ses travaux, c'est pour cela que la motion demande d'aller au-delà. Les étudiant-es étant le groupe majoritaire au sein de l'Université, cela pose question qu'il-elles ne soient pas représentés-es.

La Rectrice indique que le comité scientifique s'ouvrira à la communauté dans le cadre de ses travaux.

Le Président, sans demande de parole supplémentaire, soumet la motion au vote. Il procède préalablement au vote de l'amendement de Mme Dullion (voir infra).

L'amendement est accepté par 27 oui, 0 non, et 2 abstentions.

Le Président soumet ensuite au vote la motion modifiée de l'amendement précédemment approuvé.

La motion est acceptée par 14 oui, 4 non, et 9 abstentions.

8. MOTION « POUR LE SOUTIEN ET LA PROMOTION DE L'ENGAGEMENT PARTICIPATIF À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE »

8.1. Discussion et VOTE

M. Giarrizzo indique que la motion s'inscrit dans la continuité du rapport sur l'excellence démocratique de 2019, et les observations fondées sur le travail de la CRI, qui en juin 2023 soulevait la problématique. Toutes les voies de discussion ayant été utilisées, les motionnaires ont décidé de passer à l'action en proposant la création d'un groupe de travail, sous l'égide du rectorat. Il n'y pas de volonté de contrainte sur le fonctionnement du groupe de travail, mais seulement la proposition de pistes de travail sur l'excellence démocratique et la volonté d'impliquer la communauté universitaire.

Le Président, sans demande de prise de parole, soumet la motion au vote.

La motion est acceptée à l'unanimité.

Interruption de séance.

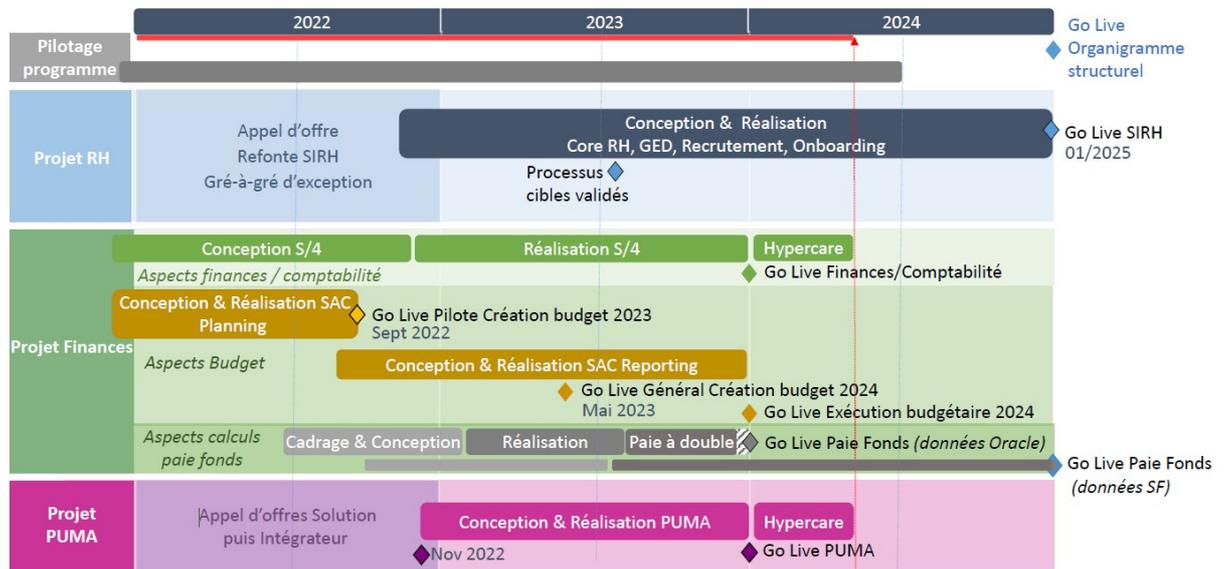
9. E-ADMINISTRATION – SYSTÈMES D'INFORMATION, D'ACHAT ET DE GESTION FINANCIÈRE

9.1. E-administration : Présentation du rectorat et Discussion

La Rectrice indique que le Rectorat est conscient des problèmes rencontrés par les utilisateur-trices sur le programme SI. Le Rectorat tente d'apporter des solutions à la situation pour accélérer le retour à la normale. Dans ce contexte, le Rectorat a eu recours à un consultant externe afin de l'aider à gérer la situation et les interactions avec les utilisateur-trices sur le terrain. Le Rectorat agit sur 3 axes : une organisation de l'action sur un mode de gestion de crise avec résolution des problèmes, une affectation de ressources supplémentaires nécessaires, et une amélioration des échanges avec les utilisateur-trices afin de soutenir, former et rassurer. Une task force sera mise en place comportant un volet ressources humaines, un soutien personnalisé pour les cas critiques. La Rectrice cède la parole à la vice-rectrice Juliane Schröter.

Mme Schröter souhaite expliquer les décisions et leur contexte à l'aide d'une présentation. Elle cède la parole au directeur adjoint de la DISTIC.

Roadmap du programme e-Administration



- S'inscrit dans la stratégie de la transformation numérique de l'Université (2019-2023)
- Déclencheurs:
 - 2 systèmes en obsolescence: SI-Ressources humaines et SI-Achats
 - SI-Finances: contrainte de migration fixée par l'éditeur
 - Ambition de décentralisation du système de budgétisation
 - Améliorer l'automatisation
- Procédures d'acquisition selon les règles des marchés publics
- Contraintes: outils standards + livraison du SI -Achats et du SI-Finances

e-Administration: quels sont les problèmes rencontrés?

- Deux périmètres:
 - Fonctionnalités non-opérationnelles
 - Non-adaptation de certaines fonctionnalités aux besoins de certain-es utilisateurs-trices

e-Administration: pour quelles raisons avons-nous rencontré ces problèmes?

- Notamment pour les raisons (root causes) suivantes :
 - Outils standards à adapter aux spécificités du monde universitaire
 - Autonomie relative des facultés et centres (organisation de l'université), gestion décentralisée des achats vs traitement centralisé de la comptabilisation et paiement des factures
 - Environnement de tests d'intégration
 - Problèmes techniques
 - Traitement des factures: double flux manuel / automatique
 - Effet boule de neige et engorgement des équipes opérationnelles et projets
 - Parfois: collaboration avec les facultés et les centres / formations

e-Administration: pourquoi un retour en arrière n'est-il pas possible?

- ancien SI -Achats n'est plus sous garantie depuis 2021 (risque, retour aux étiquettes)
- nouveaux modèles de données pour les finances (difficultés de remettre les données dans l'ancien système)
- deux systèmes en parallèle ne se synchroniseraient pas (énorme travail de reprogrammation, risque de doublons, d'incohérence, ...)
- interdépendance des SI

e-Administration: quelles actions ont été entreprises pour la résolution des problèmes?

Fonctionnalités non-opérationnelles

- Actions entreprises:
 - Priorisation des demandes déjà remontées (suivi, arbitrage et communication)
 - Communication institutionnelle (calendrier) et sur le terrain (rencontres)
 - Ligne directe pour le support
 - Renforcement des équipes comptables et réorganisation de leurs tâches
 - Résolutions des principaux problèmes techniques par les intégrateurs/intégratrices

SI-Finances - Calendrier de remise en service des fonctionnalités

(mise à jour du 25.06.2024)

	Date	Priorité
SI Notes de frais		
Remboursement collaborateurs-trices UniGE	Opérationnel	
Remboursement personnes externes	Opérationnel	
Paielements directs aux fournisseurs	Opérationnel	
Per diem	Opérationnel	
Avances	Opérationnel	
Paielements par cartes de crédit	À déterminer	Moyenne
Traitement des factures étiquettes		
	Opérationnel	
Applications de facturations internes		
Outil de facturations internes	Opérationnel	
PPMS & Pyrat	Opérationnel	
Uniflow *	12.07.2024	Moyenne
Quarks	Partiellement opérationnel	Moyenne
Reporting budgétaire		
Rapport budgétaire détaillé	Opérationnel	
Rapport budgétaire par structure financière	Opérationnel	
Rapport compte exploitation	Opérationnel	
Rapport compte investissement	Opérationnel	
Rapport OTP (projets)	Opérationnel	
Rapport trésorerie *	d'ici au 12.07.2024	Haute
Projections et saisies des simulations *	Opérationnel	

Rapports financiers aux bailleurs (par exemple FNS)		
Construction et émission des rapports *	d'ici au 05.07.2024	Haute
Mise à disposition aux bailleurs	À déterminer	Haute
Application de régularisation des fonds génériques *		
	d'ici au 05.07.2024	Haute
Application bibliothèques (ALMA)		
Traitement des factures par SAP	Opérationnel	
Automatisation de la quittance	Opérationnel	
Application des bourses		
Traitement des factures par SAP	Opérationnel	
Automatisation de la quittance	Opérationnel	
Avis de versement	À déterminer	Haute
Paielements en ligne		
Inscriptions	Opérationnel	
Comptabilisation	Opérationnel	
Application de facturation du Centre de carrière *		
	d'ici au 05.07.2024	
Outil d'aide à la budgétisation des fonds		
Budgétisation	En cours	Haute
Transformation des budgets selon le standard du bailleur/activité	À déterminer	Moyenne
Outil d'aide à l'ouverture des fonds *		
	À déterminer	Moyenne
Comptabilisation de la paie DIP janvier-mai 2024 *		
	d'ici au 05.07.2024	Haute

* Modifiés depuis le 17.06.2024

Non-adaptation de certaines fonctionnalités

- Actions entreprises:
 - Consultation des entités sur le terrain (sur demande, 9 entités)
 - Certaines adaptations ont déjà été effectuées pour des cas bloquants, d'autres sont prévues
 - Formations (PUMA, SI-Finances)

e-Administration:

quelle est la stratégie du Rectorat pour sortir de la situation actuelle, notamment pour la résolution des problèmes restants?

Décisions du Rectorat

- Création d'une task force décisionnelle (IT, RH, soutien personnalisé, communication) et d'une task force opérationnelle
- Mandat à un prestataire externe qui nous aide à gérer l'action avec les parties prenantes pour l'élaboration d'une stratégie de sortie de crise
- Réalisation d'un état des lieux des difficultés encore rencontrées (décanats/directions, questionnaire)
- Renforcement des équipes dédiées à la remise en service des fonctionnalités et au support aux utilisatrices et utilisateurs
- Amélioration des échanges avec les utilisatrices et utilisateurs (communication, suivi personnalisé, formations)

Point de situation

Effectué:

- Préparation et envoi du questionnaire
- Mandat à un prestataire externe
- Envoi d'un Uniliste, avec des liens vers les soutiens disponibles pour résoudre des cas individuels problématiques et sur les formations disponibles
- Préparation des pages web avec des informations actuelles

En cours:

- Composition des task forces
- Renforcement des échanges avec les prestataires pour accélérer les travaux techniques
- Reorganisation interne pour allouer un maximum de ressources à la solution des problèmes
- Visites des collègues des professeur-es
- Bilan de la gestion des projets PUMA et SI-Finances

M. Filias relève que le projet e-administration comporte plusieurs volets détaillés dans la présentation qui s'inscrivent dans la transition numérique de l'Université. Le SI-RH va entrer en production à la fin de l'année. En ce qui concerne le SI-Achats, il n'était plus maintenu par l'éditeur depuis plus de 2 ans. Il en est d'ailleurs de même pour le système RH, relatif au recrutement. Afin d'acquérir les logiciels, toutes les règles liées aux appels d'offres publiques ont été suivies. Le SI-Achats ne pouvait pas être livré sans le SI-Finances, l'un et l'autre étant liés dans la synchronisation comptable. Cela a ajouté de la complexité. Comme l'ambition de décentraliser le système budgétaire afin de permettre une meilleure adéquation avec les besoins des facultés et centres. À ce jour, deux types de problèmes ont été répertoriés. D'une part, les fonctionnalités non-opérationnelles, ce qui n'est pas admissible, et d'autre part, des fonctionnalités non adaptées aux besoins spécifiques des utilisateur-trices. Les raisons de ces dysfonctionnements sont multiples. Les outils développés sont standardisés ; cela nécessite de travailler avec des intégrateurs pour les adapter et les rendre compatibles aux spécificités de l'Université. Le mode d'organisation de l'Université est assez atypique, les achats ne sont pas centralisés et 2'000 personnes peuvent acquérir des biens, alors que lorsqu'il s'agit de comptabiliser les mêmes biens, une grande centralisation existe. Le flux est difficile à gérer en termes d'information. Les configurations pour mener les tests étaient complexes et les tests menés n'ont pas permis d'identifier tous les problèmes avant la mise en production. Un manque d'anticipation est à relever. Ensuite, ce sont ajoutés des problèmes techniques, notamment la mise en place du robot identifiant les factures ; pour ce type d'outil, le taux de réussite est en général de 80%. La configuration à l'Université a été trop stricte et le taux a été inversé, 80% de factures ont été rejetées. Cela a nécessité un travail manuel non anticipé. S'en est suivi un effet boule de neige, avec des demandes qui s'entassaient sur les bureaux des collaborateur-trices et une insatisfaction des utilisateur-trices. Les formations pour les

utilisateur-trices revêtant un aspect non-contraignant, les problèmes n'ont pas pu être contournés par les utilisateur-trices dans une meilleure utilisation de l'outil. Il indique qu'aucun retour en arrière n'est possible, le système de données du nouveau logiciel n'est pas compatible avec l'ancien. Pour pallier les problèmes, des lettres sont envoyées aux utilisateur-trices et des rencontres sur le terrain sont organisées afin de mieux comprendre les problématiques. Des lignes directes ont également été mises en place, pour les achats et pour les budgets. Des ressources supplémentaires ont été engagées afin de traiter manuellement toutes les factures en retard et en souffrance. La situation, en termes de traitement des factures est revenue à la normale, et le flux de traitement est usuel. Actuellement, la priorité est mise sur le rapport de trésorerie, sur les rapports financiers, ainsi que sur la comptabilisation de la paye DIP. Par rapport aux fonctionnalités que les utilisateur-trices ne trouvent pas adaptées, plusieurs consultations d'entités sur le terrain ont été effectuées afin de permettre de les développer. Le dispositif en termes de formation a été renforcé.

Mme Schröter relève que malgré tous les efforts et les actions entreprises, la situation critique demeure et que les actions vont être élargies et renforcées. La semaine dernière, le Rectorat a pris plusieurs décisions, la création d'une task force décisionnelle (MM. Castelltort et Raboud, Mme Schröter) et opérationnelle comme annoncé par la Rectrice. Le Rectorat a mandaté un prestataire externe ; il aidera à gérer les actions avec les parties prenantes pour élaborer une stratégie plus complète afin de sortir de la crise dans les meilleurs délais. Enfin, le Rectorat établi un état des lieux des difficultés auprès des différents décanats, divisions, etc. par le biais de questionnaire afin d'avoir une vision complète des problèmes qui restent à traiter. Il s'agit d'avoir une vue globale des dysfonctionnements qui persisteraient encore. Les informations déjà transmises sur les problèmes rencontrés ont servi de base à l'élaboration du questionnaire.

Le Président remercie de la présentation et ouvre la discussion.

M. Roux relève que ce qui motive la motion et les questions posées est l'urgence de la situation. D'ailleurs l'urgence est dépassée, et l'Université se trouve dans un cadre de dégradation des conditions de travail. La situation devient ingérable. De nombreux courriers ont été envoyés au rectorat sur la surcharge énorme de travail générée par le nouveau système et l'absence de fonctionnalités qui cause d'énorme souci dans la gestion psychologique de collègue et dans la résolution de ces problèmes. Quant à la présentation, parmi la liste des contraintes listées qui justifient le changement de système, aucune ne s'intéresse aux conditions de travail du personnel. Cela n'est pas admissible. Il y a une discordance forte entre la vision de l'administration sur la résolution des problèmes et la situation vécue par les collègues au sein des facultés. C'est un grave problème car il génère une perte de confiance dans l'administration, ce qui n'est pas acceptable. Il faut pouvoir travailler sereinement. Il regrette que le ressenti des collègues utilisateurs du système n'aie pas été considéré plus tôt et que les mesures n'aient pas été prises il y a des mois, car les problèmes étaient bien présents. La différence de perception est bien réelle ; pour illustrer son propos, il indique avoir reçu ce jour en tant que titulaire de compte, 5 factures impayées. Le système ne reconnaît pas la personne ayant passé la commande ! De plus, il y a un délabrement important des actions qui sont menées par l'administration, des canaux de communication ont même été perdus. Au point suivant de l'ordre du jour, il parlera plus en détail de la motion.

M. Giarrizzo souhaite savoir si dans le cadre du bilan qui sera dressé, les coûts financiers seront pris en considération, notamment les frais moratoires, de personnel supplémentaire engagé, etc. et si cela sera partagé avec la communauté universitaire. Le CCER doit se battre pour chaque centime pour améliorer ses conditions de travail, et il craint que de grosses sommes n'aient été englouties dans cette fâcheuse aventure.

Mme Schröter indique que le Rectorat partage le souci de connaître le coût. Toutefois, le Rectorat n'a pas le choix aujourd'hui, il faut sortir de la crise et investir des moyens à cet effet.

M. Lovis, au sujet du questionnaire que le Rectorat souhaite envoyer aux utilisateur-trices, demande que ces retours ne constituent pas la seule source d'information. Ce qui est fondamental, c'est d'interroger les personnes qui utilisent le système. Il faut les rencontrer afin de comprendre concrètement les problèmes rencontrés par l'utilisation du système. C'est en étant aux côtés des utilisateur-trices, que l'on peut réellement comprendre ce qui pose problème et pourquoi une action était auparavant possible en 10 minutes alors que maintenant cela prend le triple, voire plus, de temps. Il a des doutes sur le questionnaire, alors que tant de messages ont déjà été envoyés sur des cas concrets. Il rejoint M. Roux sur la perte de confiance et il faut absolument y remédier. Il n'a pas de bonne recette, toutefois il estime que les services financiers doivent être au service de la communauté universitaire ; leurs intérêts ne doivent pas se résumer à leurs propres besoins comptables, ceux des collaborateur-

trices doivent être pris en compte au même titre. Enfin, le critère de succès devrait être que toutes les tâches effectuées auparavant puissent se mener avec au moins la même efficacité pour le même engagement de temps. Le gain en efficacité devrait bien entendu permettre un gain de temps mais à ce stade cela semble très illusoire.

M. Alekseev espère que le système fonctionnera un jour à satisfaction. Toutefois, compte tenu des problèmes rencontrés, il se pourrait que cela ne soit jamais le cas. Une évaluation externe est importante afin de savoir précisément s'il existe une perspective de fonctionnement. Après plus de 6 mois de dysfonctionnements, il faut envisager que le système pourrait ne jamais être adapté aux besoins. Il ne le souhaite évidemment pas, mais il serait bon d'en avoir la confirmation. D'autre part, le SI-RH sera lancé en 2025. Il se demande si le Rectorat a reçu toutes les garanties afin que cette mise en place constitue un succès. Il estime que stabiliser le système comptable serait important avant de lancer un nouveau système.

M. Filias répond que tout est entrepris afin de s'assurer de ne pas commettre les mêmes erreurs. Les équipes en place sont extrêmement vigilantes. Quant à l'évaluation du système SI-finances, il indique que les rapports de trésorerie seront un indicateur important de la fiabilité du système.

Mme Schröter indique que le système SI-RH ne sera pas lancé si tous les tests prévus ne donnent pas pleine et entière satisfaction.

M. Wolf indique qu'en faculté des sciences, l'impression est de n'avoir pas été écouté depuis le mois de janvier malgré tous les courriers adressés au sujet des dysfonctionnements. Jusqu'à ce soir, le déni a prévalu sur les problèmes rencontrés. Il est rassuré par l'attitude du rectorat qui partage le constat des utilisateur-trices sur la gravité du problème et l'urgence d'y remédier. Il déplore le fait que ces dysfonctionnements vont laisser des traces. Enfin, il est étonné par les propos qui indiquent que certaines utilisateur-trices rencontrent des difficultés avec le système au motif qu'il-elles n'auraient pas suivis la formation, etc. Il n'a jamais rencontré une seule personne utilisatrice du nouveau système satisfaite. Il est crucial que les services administratifs soient à l'écoute de la communauté, et cela a grandement manqué. Les utilisateur-trices n'ont pas été écouté-es. Il se demande qui et comment ont été menés les tests pour arriver à un tel désastre. C'est une grave lacune. En faculté des sciences, on sait ce que sont des programmes informatiques. Un programme est satisfaisant si on arrive à la solution au bout de 3 clics. C'est la base. Il se demande si cela a été testé sur Puma. Il n'est pas nécessaire de mettre sur pied des formations pour les utilisateur-trices, mais un programme qui permette en 3 clics de trouver la solution. Enfin, il s'interroge sur la précipitation à mettre en place un système au 1^{er} janvier alors qu'il ne fonctionnait pas sans laisser l'ancien système. C'est incompréhensible comme décision.

Mme Schröter répond que d'un point de vue comptable, il n'était pas possible de basculer d'un système à un autre en cours d'année civile.

Mme Girardclos partage les propos de M. Wolf et salue les progrès effectués actuellement. Elle est frappée par 2 éléments ; d'une part, l'impression que collectivement les services centraux et le Rectorat s'expriment comme si la crise était passée, alors qu'elle perdure et que toutes les solutions n'ont pas été apportées. Il faut surtout veiller à ne pas l'aggraver et aboutir à une catastrophe en chaîne. D'autre part, des discussions avec des membres du PAT, à différents niveaux hiérarchiques, montrent que ces personnes ont toutes un vécu identique : il-elles n'ont pas été écouté-es. Ces dommages relationnels, de confiance, ne sont pas techniques et exigent une réponse appropriée afin de réparer la confiance perdue.

Mme Schröter partage l'opinion que la communauté universitaire n'est pas sortie de la crise. Le catalogue de mesures prises par le Rectorat va dans le sens d'une gestion et sortie de crise. Elle demande si dans les mesures prises par le Rectorat, un point irait dans le sens d'une possible aggravation de la crise.

Mme Girardclos craint que le lancement du SI-RH n'aggrave la crise si des problèmes survenaient.

Mme Schröter réaffirme que la décision sur le lancement du SI-RH n'a pas encore été prise. Quant au rétablissement de la confiance, elle est consciente du problème et s'engage durant son mandat à rétablir cette confiance.

Mme Michelet relève que le PAT est soumis à une forte pression, avec notamment des dates butoir au 1^{er} août pour des contrats. Des décisions sont prises par des services centraux sans consultation des utilisateur-trices. Le service RH informe qu'un contrat rétroactif prend 3 minutes, alors que cela n'est pas le cas et nécessite des autorisations des administrateur-trices et des personnes concernées.

La Rectrice indique qu'elle s'informerait auprès des RH.

Le Président, avant de passer au prochain point de l'ordre du jour, indique que le dégât d'image à l'interne a été mentionné, et il est important, mais il ne faut pas négliger celui à l'externe. C'est une

chance d'être une institution publique dotée d'un budget public, il connaît peu d'entreprises privées qui auraient survécu à un tel dysfonctionnement de son système financier durant plus de 6 mois.

9.2. Motion « Pour une résolution rapide des dysfonctionnements des systèmes d'information, d'achat et de gestion financière » : Discussion et VOTE

POUR UNE RESOLUTION RAPIDE DES DYSFONCTIONNEMENTS DES SYSTEMES D'INFORMATION, D'ACHATS ET DE GESTION FINANCIERE.

Motion d'Aurélien Roux, Christophe Lovis, Anton Alexeev, Jean-Pierre Wolf, Mireille Bétrancourt, Sophie Michelet, Paul Guichard, Corine Frischknecht, Mathilde Bourrier, Stéphanie Girardclos, Valérie Dullion.

Considérant la situation critique de l'ensemble des services électroniques d'information et de gestion financières de l'Unige depuis le début de la mise en place des nouveaux outils SI-Achats (PUMA) et SI-finances (SAP-UNIGE).

Vu la surcharge de travail considérable (environ cinq fois plus de temps) pour passer commande à travers le système PUMA,

Considérant l'étendue des dysfonctionnements du système PUMA affectant gravement la fiabilité du système, et nécessitant un suivi de la soumission au paiement d'une commande par les collaborateurs,

Vu le retard pris dans les paiements des factures, entraînant un refus des fournisseurs d'enregistrer de nouvelles commandes,

Considérant l'incapacité pour les utilisateurs à accéder aux soldes de leurs comptes et l'absence de suivi financier des comptes depuis l'arrêt du système Web Reporting SAP en novembre 2023, ce qui inévitablement entraîne une dérive incontrôlée des dépenses pour une durée supérieure à six mois,

Vu l'incapacité de gestion et planification financière qui en résulte pour les collaboratrices et collaborateurs,

Inquiète pour la santé mentale et le risque de surmenage des collaboratrices et collaborateurs en charge de la gestion financière et des commandes,

Regrettant le manque de soutien et d'assistance des services financiers centraux envers les collègues utilisateurs des nouveaux systèmes,

Regrettant la communication des services financiers minimisant les problèmes,

Regrettant les délais inacceptables pris dans la résolution des problèmes, et l'incapacité à suivre le calendrier annoncé de résolution,

Regrettant l'image désastreuse renvoyée aux collaboratrices et collaborateurs, partenaires et fournisseurs de l'Unige,

L'Assemblée de l'Université invite le Rectorat :

- **A évaluer**, au besoin avec l'aide d'un consultant externe, l'option de revenir temporairement aux systèmes d'information SI-Achats et SI-Finances précédents, ou à un système papier, en attendant que le nouveau système soit pleinement opérationnel, satisfasse la grande majorité des utilisateurs, et offre des avantages tangibles par rapport à l'ancien système.

- **A évaluer** dans le détail l'ensemble des problèmes rencontrés auprès des utilisateurs de SI-Finances et SI-Achats (PUMA) pour obtenir un diagnostic précis des difficultés rencontrées au quotidien, des améliorations et dégradations constatées avec le nouveau système, et des gains ou pertes d'efficacité en termes de temps de travail consacré à une tâche donnée.

- **A proposer** un calendrier précis d'actions et de résolutions des problèmes, et un suivi externe aux services financiers de ce calendrier.

- **A présenter** à l'Assemblée de l'Université un état des lieux précis de la situation lors de chaque séance, jusqu'à ce que le système fonctionne à la satisfaction générale des utilisateurs.

- **A créer** une commission d'évaluation de la chaîne de responsabilité qui a conduit à prendre les mauvaises décisions et a nui à la résolution des problèmes.

- **A tirer** les enseignements pour le futur de cette crise institutionnelle, et à prendre les décisions qui s'imposent pour éviter que cela ne se reproduise.

M. Roux présente la motion qui reprend des points exposés dans le débat précédent. Il salue les efforts du rectorat de discuter avec l'Assemblée, même si la réaction a été tardive et que la situation ne peut que se péjorer dans l'attente que les mesures soient mises en place. Il réitère les 2 points importants de la discussion : le manque de discussion directe de l'administration centrale avec les utilisateur-trices et la perte de confiance dans l'administration. Il énumère ensuite les recommandations de la motion.

La Rectrice relève que les décisions du rectorat vont dans le sens de la motion.

La motion est acceptée à l'unanimité

10. DIVERS

Pas de divers.

Le Président lève la séance à 21h45. Il souhaite un bel été et remercie l'Assemblée de son engagement.

Thierry Mathieu
Président

Sophie Desjacques Carnegie
Secrétaire